



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Pour les jeunes âgés de 16 à 26 ans

Vous êtes domiciliés à Monaco ou dans les communes limitrophes (Roquebrune-Cap-Martin, Cap d'Ail, Beausoleil ou La Turbie) et avez réalisé vos études secondaires dans un établissement en Principauté.

Vous recherchez

- › un stage, dans le cadre de vos études,
- › une entreprise pour votre formation en alternance,
- › un job étudiant ou un emploi saisonnier,
- › un premier emploi.

Vous avez besoin de soutien et de conseils

- › dans la recherche d'entreprise,
- › dans la rédaction de votre CV et lettre de motivation,
- › dans la préparation de vos entretiens de recrutement.

La Cellule Emploi-Jeunes du Service de l'Emploi reçoit les jeunes qui en font la demande, sur rendez-vous, organise avec eux leurs démarches en entreprise et les accompagne dans leurs recherches.

Elle est le point d'entrée pour les étudiants et les jeunes à la recherche d'un premier emploi vers le monde professionnel.

Nos missions

- › mettre en relation les jeunes et les entreprises de la Principauté,
- › informer sur le marché de l'emploi monégasque,
- › proposer un suivi personnalisé, quel que soit le niveau d'études ou le secteur d'emploi recherché.

Pour les entreprises de la Principauté

Quel que soit votre secteur d'activité, vous avez des besoins en matière :

- › de stagiaires,
- › d'alternants,
- › d'employés saisonniers,
- › de jeunes diplômés.

La Cellule Emploi-Jeunes peut venir à votre rencontre :

- › pour une visite dans votre entreprise afin de vous transmettre des candidatures potentielles.
- › pour un suivi et une aide dans vos démarches administratives.

La collaboration avec les entreprises monégasques est l'une des composantes essentielles du bon fonctionnement de cette Cellule.

Aides proposées

POUR LES JEUNES	POUR LES EMPLOYEURS
<ul style="list-style-type: none">› Prise en charge dans le cadre de la loi 1.501› Parrainage avec un employeur	<ul style="list-style-type: none">› Stage de pré-embauche› Remboursement charges patronales› Remboursement frais de formation d'une alternance